

Résumé

Un «*Français*» incrédule converse avec «*Rousseau*» au sujet de l'affreux et criminel «*Jean-Jacques*», personnage qui a été construit par les «*philosophes*» et par l'opinion.

“Premier dialogue”

144 pages

«*Rousseau*» s'écrie : «*Quelles incroyables choses que je viens d'apprendre ! Je n'en reviens pas : non, je n'en reviendrai jamais. Juste ciel ! quel abominable homme ! qu'il m'a fait de mal ! Que je le vais détester !*». Il parle de «*Jean-Jacques*», disant avoir connaissance de ses œuvres, et les admirer. «*Le Français*» ne les a pas lues, mais il connaît les moyens qu'on a pris pour assurer la «*diffamation universelle*» de «*Jean-Jacques*». On l'accuse pour lors de crimes multiples et contradictoires. On prétend qu'il se serait «*étourdi à l'impétuosité de l'indignation contre tous les états, contre tous les partis sans exception*», pour «*dire également les plus dures vérités aux uns et aux autres. Papistes [«catholiques»], huguenots [«protestants»], grands [«aristocrates de haut rang»], petits, hommes, femmes, robins [«hommes de loi»], soldats, moines, prêtres, dévots, médecins, philosophes.*» On lui attribue «*des leçons d'athéisme, des éloges de la philosophie moderne, des oraisons funèbres, des traductions*». «*Le Français*» se demande s'il est possible d'observer «*Jean-Jacques*» sans préjugés puisque le secret imposé par la «*ligue*» de ses ennemis conditionne l'observateur, qui peut néanmoins en arriver à considérer parvenir à avoir un avis favorable à «*Jean-Jacques*».

Comme «*le Français*» ose demander : «*Sur tant d'invincibles preuves n'est-il pas complètement jugé sans qu'il soit besoin de l'entendre ? Où règne l'évidence du délit la conviction du coupable n'est-elle pas superflue ?*», «*Rousseau*» le rappelle au plus élémentaire respect de l'équité et des formes : «*Vous avez d'un seul mot renversé toutes vos preuves. [...] Tant qu'on n'a pas entendu l'accusé, les preuves qui le condamnent, quelque fortes qu'elles soient, quelque convaincantes qu'elles paraissent, manquent du sceau qui peut les montrer telles.*»

Si est évoquée avec mépris «*cette ridicule démangeaison de rabâcher, et barbouiller éternellement du papier, qu'on dit être attachée au métier d'auteur*», est posée la question de l'effet moral produit par les écrits de «*Jean-Jacques*» sur leur lecteur. «*Rousseau*» affirme que cette lecture l'a rendu meilleur : «*Jamais, je ne me suis occupé de ces livres, sans profit pour la vertu.*» «*Le Français*» lui réplique : «*Oh je vous certifie que ce n'est pas là l'effet que leur lecture a produit sur nos Messieurs*» [les «*philosophes*】, et se donne comme leur porte-parole. «*Rousseau*» rétorque : «*Ah, je le crois ! mais ce n'est pas la faute des livres*», en badinant donc sur la perversité foncière des gens de la «*ligue*». Il continue par une autre moquerie : «*Je suis sûr que cet effet qu'ils [les livres de «*Jean-Jacques*»] ont produit sur moi sera le même sur tout honnête homme qui les lira avec même impartialité.*» «*Le Français*» relance alors le jeu de langage en faisant des «*Messieurs*» une louange dont le caractère emphatique suggère implicitement tout le mal qu'il pense d'eux, qui «*sont tous des hommes de la plus sublime vertu et de grands philosophes qui ne se trompent jamais.*»

«*Rousseau*» énumère les moyens mis en œuvre par la «*ligue*» pour insinuer ses gens auprès de «*Jean-Jacques*». Il montre comment ils ont habilement égaré le public : «*Le chef-d'œuvre de leur art a été de transformer en ménagements pour leur victime les précautions qu'ils ont prises pour leur sûreté. Un vernis d'humanité couvrant la noirceur du complotacheva de séduire le public, et chacun s'empressa de concourir à cette bonne œuvre [...] Concevez-vous qu'avec une pareille disposition d'esprit on puisse être équitable et voir les choses comme elles sont ? On verrait Socrate, Aristide [Aristide le Juste, homme d'État athénien du Ve siècle av. J.-C.], on verrait un ange, on verrait Dieu même avec des yeux ainsi fascinés, qu'on croirait toujours voir un monstre infernal.*»

«*Le Français*», abondant dans le sens de «*Rousseau*», admet : «*Tous ces moyens que vous m'avez détaillés me paraissent ne pouvoir manquer de faire de ce Jean-Jacques la risée, le jouet du genre humain et de le rendre le plus abhorré des mortels.*» Puis, dans sa phrase suivante, par un

retournement intenable en logique ordinaire, il exprime un avis tout à fait paradoxal : il considère que faire de «Jean-Jacques» un bouc émissaire universel serait un témoignage de générosité à son égard, pour ensuite indiquer : «*Grâce à leur plein succès, je puis vous assurer que depuis que le monde existe, jamais mortel n'a vécu dans une pareille dépression.*»

«Rousseau» l'interrogeant alors sur la réalité de cette générosité, de ce souci du bien-être de «Jean-Jacques», «le Français» s'entête encore : «*Oui, vraiment, et c'est là surtout ce qu'il y a de grand, de généreux, d'admirable dans le plan de nos Messieurs qu'en l'empêchant de suivre ses volontés et d'accomplir ses mauvais desseins, on cherche cependant à lui procurer les douceurs de la vie, de façon qu'il trouve partout ce qui lui est nécessaire et nulle part ce dont il peut abuser. On veut qu'il soit rassasié du pain de l'ignominie et de la coupe de l'opprobre.*». Il exagère même l'ostracisme qu'on lui ferait subir : «*S'il demandait avec un peu d'empressement le temps qu'il fait, on ne le lui dirait pas.*» Pourtant, il reconnaît : «*Je ne doutai plus que ce que sur leur parole j'avais pris pour bienfaisance et générosité ne soit l'ouvrage d'une animosité cruelle, masquée avec art par un extérieur de bonté.*»

«Le Français» dresse la liste de toute la série des persécutions dont «Jean-Jacques» a été la victime, en les assortissant sur deux pages, de cette hypocrite question : «*Quel mal lui a-t-on fait?*». Ainsi : «*On l'a fait décréter [condamner par décret] à Paris ; quel mal lui a-t-on fait?*» - «*On l'a fait chasser à l'entrée de l'hiver de l'île solitaire où il s'était réfugié [...] mais c'était pour le forcer charitalement d'aller en Angleterre.*» - «*On l'a fait lapider à Môtiers, mais les cailloux qui cassaient ses fenêtres et ses portes ne l'ont point atteint : quel mal donc lui ont-ils fait?*»

«Rousseau», qui se plaint qu'on se soit amusé à «*enterrer tout vivant*» «Jean-Jacques», se demande comment l'auteur des crimes peut être l'auteur des livres. Il affirme que le prétendu «Jean-Jacques» n'existe pas, et veut comprendre pourquoi ce fantôme a pris corps dans l'esprit des gens. Il décrit le monde idéal auquel «Jean-Jacques» aspire : «*Figurez-vous un monde semblable au nôtre, et néanmoins tout différent. La nature y est la même que sur notre terre, mais l'économie en est plus sensible, l'ordre en est plus marqué, le spectacle plus admirable ; les formes sont plus élégantes, les couleurs plus vives, les odeurs plus suaves, tous les objets plus intéressants. Toute la nature y est si belle, que sa contemplation, enflammant les âmes d'amour pour un si touchant tableau, leur inspire, avec le désir de concourir à ce beau système, la crainte d'en troubler l'harmonie ; et de là naît une exquise sensibilité qui donne à tous ceux qui en sont doués des jouissances immédiates, inconnues aux cœurs que les mêmes contemplations n'ont point avivés.*» Mais il indique aussi que les habitants de ce monde idéal sont retenus dans l'inaction par leur ardeur même, ne sont pas capables de «*faire aimer la vertu*», «*font généralement peu de livres*», ce qui a amené «Jean-Jacques» à montrer aux êtres humains «*la route du bonheur*».

«Rousseau» prend aussi la défense de «Jean-Jacques» musicien, car on l'accuse d'imposture, on prétend qu'il a volé à un autre musicien la partition de son opéra, «*Le devin du village*». Pour «le Français», cette thèse est confortée par la mention faite par d'Alembert du plagiat ou du vol d'un motet de Pergolèse. Devant les dénégations de «Rousseau», «le Français» qui, à cette occasion, se montre très au fait de l'histoire musicale récente, lui démontre qu'il s'embrouille : «*Le "Salve" dont vous parlez, Pergolèse l'a fait de son vivant, et celui dont je parle en est un autre qu'il a fait vingt ans après sa mort, et que Jean-Jacques s'appropriait en disant l'avoir fait pour Mlle Fel [Marie Fel, cantatrice française], comme beaucoup d'autres motets que le même Jean-Jacques dit ou dira de même avoir faits depuis lors, et qui par autant de miracles de M. d'Alembert sont et seront toujours tous de Pergolèse dont il évoque l'ombre quand il lui plaît.*» «Rousseau» réplique illico : «*Voilà qui est vraiment admirable. Oh ! je me doutais depuis longtemps que ce M. d'Alembert devait être un saint à miracles, et je parierais bien qu'il ne s'en tient pas à ceux-là...*» Et il accorde beaucoup d'importance au «*Devin du village*» et au «*Dictionnaire de musique*», au point d'affirmer : «*Allez, Monsieur, celui qui a pu être assez vil et assez sop pour s'attribuer "Le devin du village" sans l'avoir fait et même sans savoir la musique, n'a jamais fait une ligne du "Discours sur l'inégalité", ni de l'"Émile", ni du "Contrat social".*» Il signale que, lors de la récente reprise de l'opéra, on s'exclamait : «*C'était le divin Jean-Jacques, c'était le moderne Orphée.*»

«Le Français» se dit décidé à entreprendre une enquête auprès de «Jean-Jacques». «Rousseau» se pose des questions sur son objectivité ; mais «le Français» affirme, en particulier, qu'il va rejeter toute autorité extérieure pour s'en tenir à ses propres observations. «Rousseau» lui donne des conseils sur

la bonne façon de lire «Jean-Jacques». A lieu un échange sur cette maxime de lui : «C'est en le trahissant qu'il faut punir un traître» ; elle est surinterprétée par «le Français» qui la détache abusivement de son contexte, tandis que «Rousseau» se moque : «Voudriez-vous que je répondisse à cela sérieusement? Me l'avez-vous dit sérieusement vous-même? Non, votre air seul en le prononçant me dispensait d'y répondre.»

«Rousseau» demande, une fois de plus, au «Français», de lui dire clairement ce qu'il pense des façons de «ces Messieurs». «Le Français» constate ironiquement que son interlocuteur n'est pas satisfait des réponses qu'il lui a déjà données sur ce point. «Rousseau» enchaîne alors : «Ni vous non plus, je le vois aussi. J'ai donc mes raisons pour y revenir. Presque tout ce que vous m'avez dit dans cet entretien me prouve que vous n'y parliez pas de vous-même. Après avoir appris de vous les sentiments d'autrui, n'apprendrai-je jamais les vôtres? Je le vois, vous feignez d'établir des maximes [«règles de conduite»] que vous seriez au désespoir d'adopter. Parlez-moi donc enfin plus franchement.»

”Second dialogue”

194 pages

«Rousseau», «en laissant reposer sa tête et livrant uniquement ses sens à l'impression des objets extérieurs», cherche à savoir «de quel œil, s'il se voyait, il verrait un homme tel que Jean-Jacques». Indiquant : «Prenez directement et en tout, tant en bien qu'en mal, le contrepied du J. J. de vos Messieurs, vous aurez très exactement celui que j'ai trouvé. Le leur est cruel, féroce et dur jusqu'à la dépravation ; le mien est doux et compatissant jusqu'à la faiblesse», il entreprend de tracer son portrait moral : il a «un tempérament mixte, formé d'éléments qui paraissent contraires : un cœur sensible, ardent, ou très inflammable ; un cerveau compact et lourd, dont les parties solides et massives ne peuvent être ébranlées que par une agitation du sang vive et prolongée ; un naturel paresseux ; une vive imagination. [...] Son cœur, transparent comme le cristal, ne peut rien cacher de ce qui s'y passe ; chaque mouvement qu'il éprouve se transmet à ses yeux et sur son visage. [...] Jamais homme ne se conduisit moins sur des principes et des règles, et ne suivit plus aveuglément ses penchants. [...] Il passe d'une extrémité à l'autre avec une incroyable rapidité. [...] Il n'est pas vertueux ; et comment, faible et subjugué par ses penchants, pourrait-il l'être, n'ayant toujours pour guide que son propre cœur, jamais son devoir ni sa raison? Comment la vertu qui n'est que travail et combat régnerait-elle au sein de la mollesse et des doux loisirs? Il serait bon, parce que la nature l'aurait fait tel. Notre homme ne sera pas vertueux parce qu'il sera faible et que la vertu n'appartient qu'aux âmes fortes. [...] On le prendrait, dans la conversation, non pour un penseur plein d'idées vives et neuves, pensant avec force et s'exprimant avec justesse, mais pour un écolier embarrassé du choix de ses termes, et subjugué par la suffisance des gens qui en savent plus que lui. [...] Jean-Jacques est indolent, paresseux, comme tous les contemplatifs ; mais cette paresse n'est que dans sa tête. [...] Il ne peut souffrir une oisiveté absolue : il faut que ses mains, que ses pieds, que ses doigts agissent, que son corps soit en exercice, et que sa tête reste en repos. Voilà d'où vient sa passion pour la promenade ; il y est en mouvement sans être obligé de penser.» Il peut s'y livrer à «la rêverie», état dans lequel «on n'est point actif. Les images se tracent dans le cerveau, s'y combinent comme dans le sommeil, sans le concours de la volonté ; on laisse à tout cela suivre sa marche, et l'on jouit sans agir.» ; cependant, «la rêverie, quelque douce qu'elle soit épouse et fatigue à la longue, elle a besoin de délassement. On le trouve en laissant reposer sa tête et livrant uniquement ses sens à l'impression des objets extérieurs. Le plus indifférent spectacle a sa douceur par le relâche qu'il nous procure, et pour peu que l'impression ne soit pas tout à fait nulle, le mouvement léger dont elle nous agite suffit pour nous préserver d'un engourdissement léthargique et nourrir en nous le plaisir d'exister sans donner de l'exercice à nos facultés. Le contemplatif Jean-Jacques en tout autre temps si peu attentif aux objets qui l'entourent a souvent grand besoin de ce repos et le goûte alors avec une sensualité d'enfant dont nos sages ne se doutent guère. Il n'aperçoit rien sinon quelque mouvement à son oreille ou devant ses yeux, mais c'en est assez pour lui. Non seulement une

parade de foire une revue un exercice une procession l'amuse ; mais la grue le cabestan le mouton, le jeu d'une machine quelconque, un bateau qui passe, un moulin qui tourne, un bouvier qui laboure, des joueurs de boule ou de battoir [raquette pleine, en bois, dont on se servait pour le jeu de paume, ancêtre du tennis], la rivière qui court, l'oiseau qui vole, attachent ses regards. Il s'arrête même à des spectacles sans mouvement, pour peu que la variété y supplée. Des colifichets en étalage, des bouquins ouverts sur les quais et dont il ne lit que les titres, des images contre les murs qu'il parcourt d'un œil stupide, tout cela l'arrête et l'amuse quand son imagination fatiguée a besoin de repos. Mais nos modernes sages qui le suivent et l'épient dans tout ce babaudage en tirent des conséquences à leur mode sur les motifs de son attention et toujours dans l'aimable caractère dont ils l'ont obligéamment gratifié.» Sans vertu pour combattre ses penchants, il a toujours eu des «passions» [«sentiments»] si pures que l'idée du crime n'a jamais pu l'atteindre ; les passions haineuses issues de l'amour-propre n'ont pas approché son cœur. C'est qu'«il est ce que l'a fait la nature» («la nature a fait l'homme heureux et bon», tandis que «la société le déprave et le rend misérable») qu'il dérange les gens civilisés qui sont trop éloignés d'elle : «Je l'ai vu, serré dans leurs lacs [«nœuds coulants», «pièges»], se débattre très peu pour en sortir, entouré de mensonges et de ténèbres, attendre sans murmure la lumière et la vérité ; enfermé vif dans un cercueil, s'y tenir assez tranquille sans même invoquer la mort». Rousseau, distinguant la «sensation» du «sentiment», dit de «Jean-Jacques» qu'il est «doué de la sensibilité physique à un assez haut degré. Il dépend beaucoup de ses sens, et il en dépendrait bien davantage si la sensibilité morale n'y faisait souvent diversion.». Au passage, Rousseau révèle sa tendance au délire de persécution dans cette sorte de litanie qui explique (c'est-à-dire déplie) sa douloureuse situation : «Étranger, sans parents, sans appui, seul, abandonné de tous, trahi du plus grand nombre, Jean-Jacques est dans la pire position où l'on puisse être pour être jugé équitablement.»

C'est ainsi que «les grands [«aristocrates de haut rang»], les vizirs [«ministres»], les robins [«hommes de loi»], les financiers, les médecins, les prêtres, les philosophes, et tous les gens de parti qui font de la société un vrai brigandage» se sont liés contre lui en un vaste complot, et s'amusent à exacerber son trouble, et à lui créer des ennuis. Il est séparé d'un monde auquel «on le dérobe». Par ce qui «n'est point pauvreté affectée, mais besoin réel», alors «qu'il risque d'y perdre la santé et la vue», il a, pour lors, repris son activité de copiste, ayant, «dans ces six ans», transcrit «peut-être douze mille pages de musique [...] dont une partie, musique de harpe et de clavecin, ou solo et concerto de violon, très chargée et en plus grand papier, demande une grande attention et prend un temps considérable.» Et il a aussi composé un acte d'un opéra intitulé «Daphnis et Chloé», une seconde musique du «Davin du village», plus de cent morceaux de divers genres.

«Le Français» fait connaître à «Rousseau» le résultat de son enquête : il innocente «Jean-Jacques». De ce fait, «le Français» ne peut plus, globalement, adhérer sérieusement au discours de la «ligue», et, silencieusement, il est déjà devenu favorable à «Jean-Jacques» : «Le récit de ce que vous aviez vu me frappa. J'y trouvai si peu de rapport avec les relations des autres que, forcé d'opter pour l'exclusion [c'est-à-dire le rejet d'une image de «Jean-Jacques» au profit de l'autre], je penchais à la donner tout à fait à ceux pour qui j'avais déjà perdu toute estime». - «Je conviens franchement que votre Jean-Jacques et celui de nos Messieurs ne sauraient être le même homme. L'un, j'en conviens encore, semble avoir été fait à plaisir pour le mettre en opposition avec l'autre.»

«Le Français» continue néanmoins à répéter les arguments des autres pour voir ce que «Rousseau» y objectera. Il le lui indique clairement : «Je vous ai écouté avec une attention dont vous devez être content. Au lieu de vous croiser [«contredire»] par mes idées, je vous ai suivi dans les vôtres, et si quelquefois je vous ai machinalement interrompu, c'était lorsqu'étant moi-même de votre avis, je voulais avoir votre réponse à des objections souvent rebattues que je craignais d'oublier.» Il repart même à l'attaque en affectant de rester stable dans sa fonction critique, alors même qu'il est déjà acquis pour l'essentiel à la thèse de l'innocence de «Jean-Jacques», en considérant qu'il demeure chargé, même à ce stade de sa propre démythification, de développer efficacement contre son interlocuteur une argumentation ironiquement en se montrant sceptique et démystificatrice, il se demande si l'enquêteur, abusé par son sujet ou par son penchant, ne se serait pas trompé dans ses observations.

«Rousseau» doit alors s'avouer incapable de prouver qu'il n'a pu se tromper, ou qu'il n'est pas fou de prétendre avoir raison contre tous. Pour contester cette opinion, il demande au «Français» : «Comptez-vous pour rien le calcul des voix, quand vous êtes seul à voir autrement que tout le monde?» Son interlocuteur lui rétorque : «Pour faire ce calcul avec justesse, il faudrait auparavant savoir combien de gens dans cette affaire ne voient comme vous que par les yeux d'autrui. [...] En un mot, je juge ici par moi-même.» Mais il admet : «Pour vous rendre ici franchise pour franchise, je commence par vous déclarer que cette seule objection à laquelle vous me sommez de répondre, est à mes yeux un abîme de ténèbres où mon entendement [«intelligence»],; se perd».

«Le Français», entre alors dans une discussion sur les médecins et sur la figure de l'empoisonneur qu'est supposé être «Jean-Jacques». Il fait semblant, en apportant des arguments de plus en plus invraisemblables, de croire que les herborisations et la pauvre vaisselle de «Jean-Jacques» prouvent qu'il est un empoisonneur-sorcier de haut vol.

Mais il dit soudain : «Laissons donc tous ces persiflages» [«moqueries»].

“Troisième dialogue”

84 pages

«Le Français», qui a «fait un long séjour en campagne» [«à la campagne»], indique : «Je les ai lus enfin ces livres si justement détestés». S'il ne s'est consacré à cette activité que lorsqu'il ne lui restait vraiment rien d'autre à faire, il reconnaît : «Cette lecture attentive et réfléchie a pleinement achevé dans mon esprit la révolution que vous avez commencée.» Cependant, il ajoute : «Je les ai lus, non pas assez encore pour les bien entendre [«comprendre»],; mais assez pour y avoir trouvé, nombré, recueilli les crimes irrémissibles [«impardonables»],; qui n'ont pu manquer de faire de leur auteur le plus odieux de tous les monstres, et l'horreur du genre humain.»

Aussi «Rousseau» s'exclame-t-il : «Que dites-vous? Est-ce bien vous qui parlez, et faites-vous à votre tour des énigmes? De grâce expliquez-vous promptement.»

«Le Français» se plaît donc à traiter cruellement son interlocuteur en jouant sur son désir impatient de le voir partager son enthousiasme pour ces écrits et leur auteur. Mais il en vient à dire son «estime sans penchant» pour «Jean-Jacques». Il ne résiste plus : «Je veux vous faire ici ma confession sans détour. Je crois Jean-Jacques innocent et vertueux.» Il reconnaît la malignité du complot, considère que les gens de la «ligue» ne sont pas d'honnêtes gens. Il se dit déterminé à rejeter comme fiction menteuse le discours accusateur à l'égard de «Jean-Jacques» dont il donne des éléments : «On l'a vu dans le même temps en divers pays à de grandes distances les uns des autres, toujours courant et toujours arrêté. Dans les uns il faisait des vers, dans d'autres des journaux, dans d'autres des satires, dans d'autres des romans, dans d'autres des complots, dans tous il passait une partie de sa vie avec des filles [«prostituées»], une autre avec des joueurs, une autre avec des filous, une autre avec des brouillons [«personnes manquant d'ordre»], une autre avec des buveurs, vivant néanmoins toujours seul en misanthrope, en atrabilaire [«irascible»], en loup garou [par référence à la croyance populaire en des êtres humains qui auraient la capacité de se transformer, partiellement ou complètement, en loups, «de là, «personne insociable»], fuyant partout le commerce [«relations sociales»] des hommes et se faisant partout abhorrer d'eux.».

Sont alors dénoncés les Oratoriens, qui sont «devenus je ne sais comment les plus ardents satellites [«hommes de main»], de la ligue » et les «philosophes» : «Nos philosophes ne manquent pas d'étaler pompeusement ce mot de nature à la tête de tous leurs écrits. Mais ouvrez le livre et vous verrez quel jargon métaphysique [«qui abuse de considérations abstraites obscurcissant la pensée»] ils ont décoré de ce beau nom.» - «Leur conscience éteinte ne laisse plus de prise au repentir.»

Le débat s'engage ensuite sur ce qu'il convient de faire. Alors que «Rousseau» voudrait un procès public pour réhabiliter «Jean-Jacques», «le Français» s'emploie à le convaincre qu'il n'y a rien à faire parce que l'opinion et l'État sont verrouillés par la «ligue» ; il lui recommande donc de conseiller à «Jean-Jacques» d'agir le moins possible pour éviter que ses actes et ses dires soient retournés

contre lui ; «ces Messieurs» ne seront pas confondus ; «Jean-Jacques» devra tout espérer du temps, d'une aléatoire postérité car le véritable public continuera de lui échapper.

L'auteur intervient alors dans une note pour souligner une divergence, et affirmer que ce qui vaut pour la fiction ne vaut pas pour le réel : «*Il ne m'est pas permis de suivre ce conseil en ce qui regarde la juste défense de mon honneur. Je dois jusqu'à la fin faire tout ce qui dépend de moi, sinon pour ouvrir les yeux à cette aveugle génération, du moins pour en éclairer une plus équitable.*»

Finalement, «le Français» et «Rousseau» tombent d'accord pour reconnaître en «Jean-Jacques» l'innocence de «l'homme de la nature» «éclairé par la raison», et pour voir une fiction menteuse dans la figure du monstre criminel qu'on a voulu donner de lui. «Rousseau» propose au «Français» : «*Ajoutons la douceur de voir deux coeurs honnêtes et vrais s'ouvrir au sien. Tempérons ainsi l'horreur de cette solitude où l'on le force de vivre au milieu du genre humain. Enfin sans faire en sa faveur d'inutiles efforts qui pourraient causer de grands désordres, et dont le succès même ne le toucherait plus, ménageons-lui cette consolation pour sa dernière heure que des mains amies lui ferment les yeux.*»

Analyse

Genèse

De 1770 à 1776, alors qu'il était relativement isolé (et surveillé) à Paris après son exil, une grande angoisse troubla Rousseau : celle que sa voix ne se perde. Il avait vu que les aveux qu'il avait osés dans "Les confessions" avaient touché les «oreilles les moins faites pour les entendre», avaient, de ce fait, été profanés, étaient tombés dans un silence qu'il avait perçu comme hostile. L'insuccès des lectures publiques qu'il en avait fait lui avait montré la vanité de son projet. Il comprit qu'il avait déployé sa sincérité pour rien, qu'il n'obtiendrait pas justice. C'est bien pourquoi il ne donna pas suite à son intention, annoncée à la fin du "Douzième livre", de poursuivre ses "Confessions" dans une troisième partie. Ayant perdu l'espoir de jamais faire connaître cette autobiographie de son vivant, craignant même que le manuscrit en soit détruit, que sa voix demeure en suspens, que ses griefs ne reçoivent pas de réponse, il sembla avoir renoncé à poursuivre toute entreprise de ce genre.

Pourtant, le 26 février 1770, dans une immense lettre à M. de Saint-Germain, il déroula les arguments essentiels qu'il allait exposer dans "Rousseau, juge de Jean Jacques". Puis il les reprit dans la grande lettre à M. de Malesherbes du 23 novembre, lui écrivant : «*Pour la première et l'unique fois, je crus percer le sombre voile du complot inoui dont je suis enveloppé*» ; en effet, à la suite des différentes mésaventures qu'il avait dû traverser, il lui semblait que tout se tenait, qu'il ne manquait pas un maillon à la chaîne, que tout s'expliquait avec une implacable logique. Dans une lettre au prince de Conti, cette conviction fut poussée au paroxysme.

Se débattant dans un délire de persécution, il disait avoir été choyé tant qu'il était inconnu, puis diffamé quand il fut célèbre ; il se plaignait d'avoir été accusé de ne pas avoir vraiment composé lui-même certaines de ses œuvres (on lui contestait la paternité du "Devin du village"), d'avoir écrit des libelles, d'avoir été condamné pour des livres considérés comme criminels ("Emile" et "Du contrat social"), d'être soupçonné d'avoir commis des crimes sans nombre ; il se sentait emprisonné dans «*le mur des ténèbres*» dont on l'avait, selon lui, entouré ; il était certain qu'un œil terrible le fixait, que, sorti de l'ombre, un doigt accusateur pointait vers lui, que, comme dans un cauchemar, il était au banc d'infamie et qu'il était dénoncé par des juges impitoyables et muets.

Aussi, malgré la réticence qu'il exprima dans un texte préliminaire à "Rousseau, juge de Jean Jacques" intitulé : "Du sujet et de la forme de cet écrit" : «*Le rôle humiliant de ma propre défense est trop au-dessous de moi. [...] Un silence fier et dédaigneux est en pareil cas plus à sa place, et eût été bien plus de mon goût.*», décida-t-il de tenter un ultime effort pour rompre le silence qu'on lui imposait et qui l'emmurait, silence qu'il évoqua aussi dans: "Du sujet et de la forme de cet écrit" : «*le silence profond, universel, non moins inconcevable que le mystère qu'il couvre, mystère que depuis quinze ans on me cache avec un soin que je m'abstiens de qualifier, et avec un succès qui tient du prodige*» ;

ce silence effrayant et terrible ne m'a pas laissé saisir la moindre idée qui pût m'éclairer sur ces étranges dispositions.» Il voulut protester contre la surveillance exercée sur lui, s'adresser à ses contemporains qui ont accepté sur lui des idées fausses car ils n'ont pas lu ses œuvres qui prouvent la pureté de son cœur, et son intérêt pour la vertu. Pour abattre cette «*triple muraille de ténèbres*» dont il est plusieurs fois question et qu'il ne faut pas entendre comme une simple clause de style, il pensa qu'il lui fallait se lancer dans la composition d'un nouvel écrit, et il s'y décida au cours de l'été de 1771.

Comme l'acharnement de ses ennemis avait pour résultat de faire de lui un être divisé qui était, d'un côté, l'auteur d'écrits respirant l'honnêteté et la vertu, de l'autre, un scélérat, il se donna le but de reprendre ces hypothèses, de faire coïncider ces contradictions, de faire apparaître, contre la diffamation et les interprétations mensongères, l'unité de l'auteur des livres et de l'œuvre, celle de l'auteur avec lui-même, et enfin l'unité de l'œuvre elle-même, de réhabiliter l'auteur des livres et, par voie de conséquence, de faire disparaître l'auteur des crimes.

Pour cela, il ne vit qu'une seule possibilité : se faire voir comme il était ou croyait l'être. Car si, dans «*Les confessions*», il avait consenti à abandonner le jugement au lecteur, il décida d'explorer, pour se défendre, une autre voie que l'autobiographie, de fournir ici la réponse définitive dont il était le seul détenteur. Comme l'exposé impartial avait échoué, il ne lui restait que ce coup de force pour se désaliéner du discours public, que cet effort désespéré pour se justifier du moins devant la postérité, dans une démarche d'ailleurs paradoxale, car, s'il déclarait n'attendre plus rien des humains, il leur lançait pourtant ce témoignage ultime de son innocence.

Lui, qui avait déjà, au début des «*Confessions*», évoqué sa comparution devant un tribunal qui était le tribunal suprême, celui de Dieu («*Je viendrai ce livre à la main me présenter devant le souverain juge*»), voulut, en considérant que nul n'a le droit de priver quiconque d'un jugement, en constatant qu'on refusait d'instruire son procès, chercher une libération en l'instruisant lui-même, se faisant de son mieux à la fois procureur et avocat de la défense. Il lui parut que le monde clos du tribunal est moins périlleux que l'espace vide où la parole accusatrice ne se heurte à aucune opposition puisqu'elle se propage dans le silence, la défense ne convainquant jamais puisqu'elle ne répond qu'à un mutisme. Il résolut donc de dérouler une dramaturgie judiciaire, de recourir à une mise en scène pour le moins originale, de suivre un procès imaginaire intenté par l'auteur contre lui-même, car un personnage appelé «*le Français*» serait le juge de l'accusé, «*Jean-Jacques*», tandis qu'un autre personnage, «*Rousseau*», serait l'avocat de la défense. Ce procès en revendication d'identité se déroulerait, cette fois, devant de simples créatures. Y faisant triompher la parole claire sur le discours mensonge, il en sortirait acquitté, sa réputation désormais sauvée aux yeux de la postérité.

Le fait que «*Rousseau*» et «*Jean-Jacques*» soient ainsi séparés ne manque pas d'étonner. L'écrivain, qui, pendant quelques années, s'était fait appeler Jean-Joseph Renou, expliqua : «*J'ai pris la liberté de reprendre dans ces entretiens mon nom de famille [...], et je me suis désigné en tiers [...] par celui de baptême.*» Or, avec l'emploi de «*Jean-Jacques*», on constate donc ce paradoxe : sa propension à vouloir attendrir le lecteur en se désignant par son prénom, en abusant de mentions de «*ce pauvre Jean-Jacques*», avait eu pour conséquence que le nom «*Jean-Jacques*» en était venu à être utilisé par le public, avec vénération par ceux qui voulaient (et qui veulent encore de nos jours !) manifester ainsi leur sympathie, en en faisant le signe d'un lien personnel et spirituel, ou, au contraire, avec moquerie et même mépris, par les adversaires, Voltaire ayant très tôt interpellé son adversaire ainsi. Ici, au contraire, le prénom «*Jean-Jacques*» tend plutôt à marquer que l'écrivain n'aurait plus droit au nom propre qui l'individualise, mais seulement à la singularité de son prénom. Et Rousseau, dans «*Du sujet et de la forme de cet écrit*», déclara que cette scission entre un «*Rousseau*» et un «*Jean-Jacques*» lui fut imposée de l'extérieur comme une aliénation, et qu'il ne s'agissait pas pour lui de se complaire dans cette dualité, mais de la surmonter à l'aide de l'observation impartiale.

La rédaction le soumit à une si épuisante contention d'esprit, provoqua une telle fièvre d'indignation, qu'elle accrut encore la crise au point qu'il prétendit même ne pas parvenir à parachever son œuvre : «*Tandis que je force mes yeux à suivre les lignes, mon cœur serré gémit et soupire. Après de fréquents et vains efforts, je renonce à ce travail dont je me sens incapable, et faute de pouvoir faire*

*mieux je me borne à transcrire ces *informes* essais que je suis hors d'état de corriger.* (‘*Du sujet et de la forme de cet écrit*’).

En fait, il mit bien sur le papier trois «*dialogues*».

Ayant affirmé dans ‘*Histoire du précédent écrit*’ (1776) qu'il lui avait fallu «*quatre ans*» pour le composer, on peut considérer qu'il commença ‘*Rousseau, juge de Jean-Jacques*’ en 1771 et le termina en novembre ou décembre 1775.

L'examen de ‘*Rousseau, juge de Jean-Jacques*’ permet de dégager les aspects suivants :

* * *

L'obsession du complot

Il y avait longtemps déjà que Rousseau était persuadé qu'il était «*enlacé*» («*pris dans les lacs*», des liens, «*ligoté*») par une trame tissée avec une merveilleuse efficacité par les membres d'une immense conspiration contre lui, d'un vaste complot, qu'il appelle ici «*la ligue*». Selon lui, le complot réunissait, dans une étroite complicité, les philosophes des Lumières (qui sont appelés «*les Messieurs*»), tous les gens du «*monde*» [«*la haute société*»], tous les Français, les Anglais, la société dans son ensemble, tout le genre humain, enfin l'univers en son entier. Ainsi, sacrifiant à son goût des accumulations, il se plut à aligner «*les grands, les vizirs, les robins, les financiers, les médecins, les prêtres, les philosophes, et tous les gens de parti qui font de la société un vrai brigandage*».

En proie à une logique de la folie, il considérait que, si un tel réseau demeurait caché, s'il n'y avait dans cette association de méchants aucune personne qui soit assez honnête pour rompre le silence, cela signifiait que cela était organisé par quelques hommes à peine, Diderot secondé tout au plus par Grimm, puis Hume. Ceux-ci étaient, sans aucun doute, les seuls à être au courant de tout, à connaître chaque élément de l'entreprise. Mais nul ne le savait parce qu'ils se taisaient, et ne se trahissaient qu'en faisant taire les autres, qui étaient des instruments plutôt que des agents, des complices partiels, indifférents, à qui on taisait le fond du projet, et qui, à leur tour, se taisaient.

De toutes parts, ‘*Jean-Jacques*’ est épié : ‘*On l'a montré, signalé, recommandé partout aux facteurs [«fabricants»], aux commis [«fonctionnaires»], aux gardes, aux mouches [«espion», «mouchard»]], aux Savoyards [parmi les villageois de ce pays qui venaient travailler en France, on trouvait des hommes qui se faisaient colporteurs, et des enfants qui se faisaient ramoneurs], dans tous les spectacles, dans tous les cafés, aux barbiers, aux marchands, aux colporteurs, aux libraires.*’ Les murs, les planchers ont des yeux pour le suivre. Mais cette surveillance demeure muette : aucune expression directe ne se transforme en langage accusateur ; apparaissent seulement des signes, dont aucun n'est parole. Quand il se promène, on crache sur son passage, quand il entre au spectacle, on fait le vide autour de lui, ou, au contraire, on l'entoure, le poing tendu, le bâton menaçant ; on parle de lui à voix haute pour qu'il se sente mis en question, et non pas questionné. À Motiers, on lui a jeté des pierres ; à Paris, sous ses fenêtres, on a brûlé un mannequin de paille qui lui ressemble, signe qu'on voudrait le brûler, mais qu'on ne le brûlera que par dérision.

Cependant, on ne se décidait pas à le condamner, car, ainsi, il aurait eu droit à la parole ; on se contentait d'user de divers moyens pour le réduire au silence.

De plus, ‘*ces Messieurs*’ lui auraient pris ses manuscrits, lui auraient signifié qu'il n'est pas l'auteur de ses livres, auraient déformé son propos, au point que sa parole ne lui appartenait plus. Ils auraient étouffé sa voix, au point qu'il ne pouvait plus faire entendre aucune justification, exhalez aucune plainte. Ils lui auraient même enlevé toute encre lisible, ne lui laissant que ‘*de l'eau légèrement teintée*’. De ce fait, il ne pourrait rien transmettre de ce qu'il avait voulu dire aux générations futures ; la postérité ne connaîtrait de lui ni son visage réel ni son cœur véritable. Il en serait finalement venu à penser qu'il était de son intérêt même de se taire, d'autant plus que ‘*ces Messieurs*’ l'auraient enserré dans le piège de leur fausse bienfaisance, auraient eu pour lui d'apparentes bontés (qu'a-t-il à dire, quand on lui offre une fête, ou que, secrètement, on fait à Thérèse la charité? qu'a-t-il à se lamenter puisqu'on ne dénonce pas ses vices, puisqu'on fait le silence sur ses crimes, puisqu'on ne répète même pas ceux qu'il a avoués? que pourrait-il réclamer, puisque ‘*ces Messieurs*’ le laissent

vivre et «même agréablement, autant qu'il est possible à un méchant sans mal faire»?). Ainsi, peu à peu, le silence redescendrait jusqu'à celui qui en est l'objet et la fin.

Rousseau donna donc ici de lui-même une image de l'être enfermé, prisonnier moins d'un espace que d'un discours ; qui est incarcéré dans la geôle mentale que constitue l'opinion publique. Captif, il s'éprouve en victime dépourvue de tout moyen de défense. Parce qu'on lui tait ce dont on l'accuse, son tourment ne saurait avoir de fin, et son imagination terrifiée le fait se voir se débattant en vain sous les tenailles de tortionnaires sadiques : «*Figurez-vous des gens qui commencent par se mettre chacun un bon masque bien attaché, qui s'arment de fer jusqu'aux dents, qui surprennent ensuite leur ennemi, le saisissent par derrière, le mettent nu, lui lient le corps, les bras, les mains, les pieds, la tête, de façon qu'il ne puisse remuer, lui mettent un bâillon dans la bouche, et passent enfin leur noble vie à le massacer doucement de peur que mourant de ses blessures il ne cesse trop tôt de les sentir.*» ("Premier dialogue").

* * *

La forme du dialogue

Le dialogue avait toujours été très rare chez Rousseau, n'étant guère apparu que dans la seconde préface de "La nouvelle Héloïse" ("Entretien sur les romans"), dans les "Lettres écrites de la montagne", voire dans "Émile". Encore s'agissait-il de pseudo-dialogues, de simples mises en forme d'échanges dont la conclusion, en réalité, préexistait à l'écriture.

Au sujet de "Rousseau, juge de Jean-Jacques", il indiqua : «*La forme du dialogue m'ayant paru la plus propre à discuter le pour et le contre, je l'ai choisie pour cette raison.*» Il se soumettait ainsi à une nécessité de structure, car il lui fallait se faire entendre (même si c'était prétendument par l'entremise d'autres voix), puisque celle qu'il avait déjà utilisée n'avait pas été écoutée ; puisqu'il lui fallait employer le langage de ses ennemis pour qu'ils consentent à écouter ; puisque, dans leur malignité et leur hypocrisie, en se taisant, en ne répondant pas à ce qu'il disait, en «ne lui renvoyant pas la balle» (dans "En attendant Godot", de Beckett, Vladimir se plaint : «Voyons, Gogo, il faut me renvoyer la balle de temps en temps»), ils le réduisaient au silence.

Il prétendit, par le moyen du dialogue, révéler l'inconséquence radicale des argumentaires adverses censés le rendre l'objet de la haine publique. En effet, il voulut suivre le conseil qu'il avait donné dans "Idées de la méthode dans la composition d'un livre" (vers 1745). En effet, il y avait indiqué qu'il fallait accorder aux arguments d'un adversaire le maximum de force afin que leur réfutation n'en soit que plus convaincante : «*Quand on fait parler ses adversaires il faut leur donner tout l'esprit qu'on peut avoir, se mettre à leur place, se revêtir de leurs opinions, se saisir soi-même au corps et ne se point marchander ; dussent les solutions être de moins de valeur que les difficultés, cela ferait encore un meilleur effet que les ruses d'un écrivain peu sincère qui donne le change et cherche à en imposer.*» Ainsi, se mettant en scène pour mieux répondre à ses accusateurs, il imagina donc un hallucinant dialogue à deux voix, quasiment socratique (tout le "Premier dialogue" a une dimension proprement maïeutique) où un sujet défiguré surmonte l'intolérable silence en dialoguant avec lui-même. Rousseau construisit un dispositif ainsi concerté : pour prendre la défense de «Jean-Jacques», tiers absent qui est évidemment l'écrivain, pour refuser sa transformation en monstre haïssable, abominé de l'humanité en furie, tout entière liguée contre lui, «le meilleur des hommes» qui connaît pourtant la destinée la plus effroyable qui soit, un personnage nommé «Rousseau» s'entretient avec un autre personnage, «le Français». Celui-ci se laissera-t-il convaincre par «Rousseau», juge de «Jean-Jacques»? Rien n'est moins sûr...

Pour cette profession de foi pathétique, Rousseau prétendit avoir laissé la place à ce qu'il appela, dans le "Premier dialogue", «l'impétuosité de l'indignation», tandis que, dans "Du sujet et de la forme de cet écrit", il évoqua un «chaos de désordre et de redites». Ainsi :

-Il s'accorda la liberté de divagations qui sont telles qu'on peut y détecter des preuves indéniables d'un commencement de folie, bien qu'on puisse aussi considérer que, plus que l'œuvre de celui que la folie gagne, "Rousseau, juge de Jean-Jacques" fut l'œuvre d'un homme qui luttait contre elle.

-Il recourt à de fréquentes évocations de l'enfermement et du labyrinthe. Il avait déjà dit s'être enfoncé dans le «*labyrinthe obscur et fangeux de [ses] Confessions*». Mais il est ici engagé dans celui creusé par ses ennemis. Les allusions ne manquent pas : «*Ils ont élevé autour de lui des murs de ténèbres impénétrables à ses regards ; ils l'ont enterré vif parmi les vivants.*» - Il est «*enfermé vif dans un cercueil*» - «*On l'étouffe à plaisir dans la fange, on s'amuse à l'enterrer tout vivant.*» - On va «*creusant sous ses pas tous ces tortueux souterrains*» - «*On élève avec tant d'efforts autour de lui ces triples murs de ténèbres*» - Il est pris dans «*la triple enceinte de ténèbres*» de «*leurs travaux souterrains.*» - Ils ont élevé un «*immense édifice de ténèbres autour de lui*». Le labyrinthe est le lieu où l'on s'égare, où la solitude se vit dans l'obscurité : «*On a trouvé l'art de lui faire de Paris une solitude plus affreuse que les cavernes et les bois, où il ne trouve au milieu des hommes ni communication, ni consolation, ni conseil, ni lumière, ni rien de tout ce qui pourrait lui aider [«l'aider»] à se conduire, un labyrinthe immense où l'on ne lui laisse apercevoir dans les ténèbres que de fausses routes qui l'égareraient de plus en plus.*» Comme l'inconscient, le labyrinthe enferme la victime à l'intérieur d'un système qu'il est impuissant à dominer, et où il doit affronter l'épreuve et la question de l'identité, de la vérité de soi, errer, tâtonner, se perdre pour se retrouver. Avant tout, ce labyrinthe est, pour Rousseau, une image mentale, la représentation terrifiante d'une construction tortueuse et maléfique, une figuration de l'univers du mal. À la fin du «*Troisième dialogue*», il est fait allusion au fil conducteur qui indiqua à Thésée la bonne voie à suivre pour sortir du labyrinthe lorsque «*Rousseau*» et «*le Français*» décident d'unir leurs efforts pour réunir des preuves de l'innocence de «*Jean-Jacques*», et «*fournir à ceux qui viendront après nous un fil qui les guide dans ce labyrinthe*».

En fait, le désordre est relatif, et, plutôt que de voir dans ces textes une expression du délire de l'interprétation, on peut considérer que cet homme qui se plaint toujours de ne pas savoir parler, et qui fit des dix années où il exerça le métier d'écrire comme une parenthèse malheureuse dans sa vie, a su dérouler des conversations aussi écrites que «*Les confessions*», en leur monologue, étaient parlées ; a su construire l'incohérence avec la rigueur qu'il montra dans ses grands textes théoriques ; a su déployer une logique fantasmatique d'une grande complexité, où on a pu voir, de la part de cet amateur d'échecs, une application de la logique du maître Philidor, grâce à laquelle il va enfin pouvoir comprendre ses ennemis, les écouter et leur parler.

On peut déceler ici la volonté de maîtriser le délire en mimant une victoire dialectique, évidemment destinée à demeurer chimérique, une manière de théâtraliser le conflit pour s'en évader en parvenant, fût-ce sur le mode de la fiction, au rassemblement du moi divisé. On constate que les trois dialogues, encadrés depuis l'épigraphhe qui est cette formule d'Ovide : «*Barbarus hic ego sum, quia non intelligor illis*» [«*Ici c'est moi le barbare, parce qu'on ne me comprend pas*»], par laquelle Rousseau manifestait qu'il tenait à affirmer sa différence avec les autres, constitués le plus souvent de longs monologues où «*le Français*» sert surtout à relancer les explications de «*Rousseau*», dans un effort de communication qui ne saurait exister que sur le mode de l'imaginaire, sont remarquablement organisés, présentent le même effort de structuration.

Dans le «*Premier dialogue*», on remarque d'abord, au début, cette habileté narrative : le personnage «*Rousseau*» vient d'entendre (hors-champ) l'énumération des fameuses «*preuves*» contre «*Jean-Jacques*», qui sont si «*fortes*» qu'elles semblent rendre inutile un procès en forme contre lui. De cet argumentaire, l'auteur en dit pourtant au lecteur qu'il n'est pas solide à ses yeux, malgré tous ses efforts pour lui donner cohérence et vraisemblance, et qu'il a souvent «*rougi*» de la faiblesse des raisons qu'il fut, dit-il, forcé de «*prêter à ses adversaires*». Dans la suite, la résolution de partir à la recherche de la vérité étant prise, si les propos des deux personnages sont relativement équilibrés, c'est toutefois «*le Français*» qui domine, la parole étant donc laissée à l'accusation supposée.

Le «*Deuxième dialogue*» est pour l'essentiel un monologue de huit pages de «*Rousseau*» où il fait le portrait de «*Jean-Jacques*», étant interrompu par une demi-ligne du «*Français*», tandis que suivent neuf autres pages artificiellement coupées par dix lignes de feintes passes d'armes sur lesquelles s'enchaînent quatorze autres pages de «*Rousseau*» ; ainsi, entre la discussion et la révélation, la partie n'est décidément pas égale. On trouve un curieux passage où on découvre un Rousseau flâneur, et badaud parisien dans toute la force du terme, attiré tour à tour par les rues et les places de

Paris, par les quais, par la Seine, n'attendant donc pas d'avoir enfin dépassé les dernières maisons des faubourgs pour respirer plus librement dans la solitude de la campagne, comme il allait l'affirmer dans la "Huitième promenade" des "Rêveries du promeneur solitaire".

Dans le "Troisième dialogue" est révélée la vérité cachée, est entériné l'acquittement de Jean-Jacques par «le Français», qui, ayant lu l'œuvre, ne résiste plus. Commencé sous le signe de la peur et du désespoir, l'ouvrage, véritable itinéraire spirituel, s'achève sur la satisfaction de l'identité reconquise, mais dans une victoire aussi fictive que l'a été le dialogue ; sur l'acceptation du destin terrestre et l'attente d'une vie future. Aux dernières lignes du texte, «le Français», «Rousseau» et «Jean-Jacques» pourront former un univers à trois (structure si privilégiée dans la vie et l'œuvre de Rousseau) qui est promis, sinon au bonheur, du moins à la paix définitive.

Il faut remarquer que, dans ces textes, le dispositif énonciatif est sous-tendu d'une ironie profonde, qui n'est pas le seul fait de l'auteur ou du personnage «Rousseau», mais est partagée par les deux interlocuteurs qui, coopérant dans la même prise de distance, dénoncent par l'antiphrase ce terrorisme du mensonge qui privait «Jean-Jacques» de toute parole sûre.

* * *

Les personnages

Si, le procédé utilisé par Rousseau dans son ouvrage est très artificiel, les personnages ne sont pas inconsistants, et leurs relations sont même très subtiles.

Examinons-les :

«Le Français» :

Il a été longtemps négligé par la critique, alors qu'il n'est pas seulement un relais de la parole adverse, mais un pôle du dispositif, l'autre étant «Jean-Jacques».

Il fut conçu par Rousseau comme répondant à ce «vieux nom de Francs» qui était pour lui synonyme de «franchise», de «douceur» et d'«hospitalité». Celui qui se voulait, en tant que citoyen de Genève, le produit idéal d'un caractère national voulut, non sans le traditionnel ressentiment des Suisses francophones à l'égard de leurs voisins, faire de son personnage une fiction idéale d'un autre caractère national, une figure de «Français tel-qu'il-devrait-être» : «Il serait aussi heureux pour moi qu'honorables à son pays qu'il s'y en trouvât beaucoup qui l'imitassent.»

«Le Français» est cultivé ; la preuve en est que, pour s'en tenir simplement à l'explicite, il connaît telle anecdote de Brantôme ; il se réfère deux fois à «Don Quichotte» ; il cite le Tasse, Voiture, Balzac, Boileau, la Bible ; il dispose d'une précise culture juridique. Mais c'est un «honnête homme» qui ne se pique de rien. Certes, il est censé n'avoir rien lu ni entendu de «Jean-Jacques» (tout en ayant une certaine idée d'"Émile" et de "La nouvelle Héloïse").

Le personnage, d'abord incrédule, convaincu de la vérité des accusations portées contre ce paradoxalement écrivain, connaît une véritable évolution, se transformant progressivement au cours des trois dialogues. Porte-parole de la nation mensongère qui a condamné sans appel le «monstre», dont les agissements démentiraient quotidiennement les vertus prônées dans les œuvres, porte-parole supposé sérieux de «la ligue» des adversaires de Rousseau, chargé d'«épuiser tout ce qui se pouvait dire» en leur faveur, de développer «tous leurs motifs et arguments spécieux», de porter contre «Jean-Jacques» «toutes les charges imaginables», porteur d'une accusation argumentée, il parle le premier, mais à la cantonade, ayant fait, comme on l'a déjà signalé, avant l'ouverture, le portrait du «monstre». Il tient, dans le "Premier dialogue", le rôle du naïf soumis à l'opinion et au discours des «maîtres» (quoique jamais réticent à reconnaître ou déclarer les lacunes qu'il leur doit), son ironie demeurant assez longtemps implicite, un décalage net étant établi entre l'opinion réelle que le public se faisait de Rousseau et celle que «le Français» se fait de «Jean-Jacques». Par les questions qu'il pose, par l'exposition des préjugés qu'il nourrit sur «Jean-Jacques», il donne à «Rousseau» l'occasion

de dénoncer les bruits qui courent à son sujet, en revenant à leur source, en repérant les passions haineuses qui fomentent cette animosité.

Puis nous constatons qu'il s'engage dans un processus de désinvestissement relatif à l'égard de l'opinion générale, qu'il est, dès le *'Premier dialogue'*, en train de commencer à «décrocher» intérieurement de son discours. Il reconnaît devant son interlocuteur qu'il n'assume pas, en fait, comme énonciateur, l'argumentaire dont il est le locuteur ; qu'il est «ramené à des sentiments plus raisonnables» à l'égard de *«Jean-Jacques»*, sentiments tels que *«Rousseau»* «n'en a trouvé dans aucun de ses compatriotes». Mais il lui faut quitter le monde de la suspicion avant de pouvoir, par l'entremise de *«Rousseau»*, apprendre à regarder *«Jean-Jacques»*, à travers ses livres, apprendre à le lire. Enfin, dans le *'Troisième dialogue'*, il se dissocie de l'opinion publique sur *«Jean-Jacques»*, avoue même clairement avoir toujours méprisé la «*maligne ostentation de bienfaisance*» dont s'assortit la victimisation de *«Jean-Jacques»*, pratique qu'il justifiait pourtant abondamment dans le *'Premier dialogue'* : «*Vous le savez, quelque prévenu, quelque irrité que je fusse contre Jean-Jacques, quelque mauvaise opinion que j'eusse de son caractère et de ses mœurs, je n'ai jamais pu goûter le système de nos Messieurs, ni me résoudre à pratiquer leurs maximes [...]. Vous ébranlâtes, dans nos premiers entretiens la confiance que j'avais dans leurs preuves [...]. Ces doutes étaient augmentés par mes réflexions sur leur affectation d'intérêt et de bienveillance pour un pareil scélérat. [...] Cela me présentait des foules de contradictions et d'inconséquences, qui commençaient à troubler ma première sécurité.*» D'autre part, avec sa prudence et sa défiance ironique à l'égard de toute attitude enthousiaste, il apparaît, dans la seconde partie du *'Troisième dialogue'*, comme l'analyste le plus précis et le mieux informé de la situation politique concrète de l'époque et de la conjoncture historique, s'opposant aux perspectives optimistes de *«Rousseau»*, obtenant finalement que celui-ci admette l'impossibilité d'obtenir le procès public dont il rêvait, le tournant alors vers une approche plus réaliste du combat pour la protection de l'œuvre de *«Jean-Jacques»* en vue de la postérité. Il montre alors un scepticisme à la Montaigne, qui est peut-être le fond du caractère «français» tel que le voyait le citoyen de Genève.

«*Le Français*» est donc un efficace contrepoids au «*penchant*» affirmé de son interlocuteur pour son héros. S'il incarne une position déterminée, irréductible à celle de l'auteur, dans un dialogue organisé par celui-ci pour travailler sa pensée sur le mode dialectique, son scepticisme foncier aide l'auteur à interroger les limites de la raison et du bon sens de l'interlocuteur qu'il lui a donné, ce qui contribue à la rationalité du débat.

«*Rousseau*» représente la personne qui a cru au «*monstre*», mais a tout de même écouté *'Les confessions'* ; qui a lu les autres œuvres ; qui a su considérer sans préjugé ni réflexion l'auteur de *'La nouvelle Héloïse'* et d'*«Émile»*, et reconnaître sa valeur ; qui a ouvert son âme à la sienne. Il est l'interlocuteur lucide, seul à même de faire renaître *«Jean-Jacques»*, cet autre lui-même, le porteur de son nom véritable. Mais il n'a pas le courage et ne reconnaît guère l'utilité de parler pour lui : tout au plus accepte-t-il d'être le dépositaire de ses papiers et son médiateur pour une reconnaissance posthume. Avocat de la défense, d'abord, il ne récuse pas encore les accusations, mais seulement une procédure inique. Et, en définitive, il se fait moins le juge de *«Jean-Jacques»* que son fervent apologiste.

«*Jean-Jacques*» est l'homme qui est juste, comme le prouvent ses livres et sa vie, mais dont le langage, d'entrée de jeu, n'a pas été entendu. Il éprouve le sentiment insupportable d'une scission intérieure entre le sujet qu'il est et l'objet qui est perçu. Il n'est pas donné dans l'unité à laquelle il a droit, car il y a un Jean-Jacques-pour-Rousseau qui est l'*«auteur des livres»*, et un autre pour *«le Français»*, qui est l'*«auteur des crimes»*. Mais, comme l'auteur des crimes ne peut être celui de livres qui n'ont pour propos que d'intéresser les coeurs à la vertu, le Jean-Jacques-pour-Rousseau doit cesser d'être l'auteur des livres pour n'être plus que le criminel de l'opinion, et *«Rousseau»*, niant que *«Jean-Jacques»* ait écrit ses livres, affirme qu'il n'est qu'un faussaire. Inversement, le Jean-Jacques-pour-le-Français, s'il a commis tous les crimes dont on l'accuse n'a pu donner de prétendues leçons de morale qu'en y cachant un *«venin»* secret ; ces livres sont donc autres que ce qu'ils paraissent, et leur vérité n'est pas dans ce qu'ils disent ; elle se manifeste seulement décalée, dans ces textes que

«Jean-Jacques» ne signe pas, mais que les gens avertis ont raison de lui attribuer ; l'auteur des crimes devient donc l'auteur de livres criminels.

«Jean-Jacques» se rend compte que les autres, qui, par malveillance, l'ont dépouillé de son identité véritable, voient en lui un être qui lui est inconnu, qu'eux seuls peuvent connaître en le regardant du dehors, en lui prêtant un «moi» qui lui échappe complètement, qui est destiné à lui demeurer toujours étranger, en lui attribuant une vie qui lui demeurait impénétrable. Il se sent réifié, saisi «en soi» eût dit Sartre, par les autres. Il lui faut lutter contre l'objet qu'ils ont construit et qui leur appartient, contre la surveillance malveillante à laquelle il est soumis (ainsi, comme il regardait une gravure montrant le plan du fort de Kehl, en Allemagne, à la frontière avec la France, quelques préposés au «complot» le soupçonnèrent d'espionner et de méditer une trahison).

Il est ici le grand absent pourtant omniprésent, le «je» étouffé par le «complot» ourdi contre lui, celui dont on parle et qui n'a pas accès à la parole. Il n'apparaît donc pas d'abord tel qu'il est en lui-même, et n'est découvert qu'après examen. Il est vrai qu'il présente d'abord un «*mystère impénétrable*». Il s'agit de comprendre ce «*monstre*» objet de «*la haine de toute une génération*», de restituer des contours exacts à son image qui a été déformée, de la dégager de la gangue où elle est prise. Dépouillé de son identité véritable, il est devenu un être de parole, le produit d'un discours public aliénant qui n'est à son tour que l'écho de celui tenu en coulisses par les maîtres d'œuvre du «complot».

Rousseau, cherchant à découvrir la clé de sa destinée, fit le portrait de «Jean-Jacques» décrivit sa sensibilité et son caractère hors du commun. Avec un instinct remarquable, il alla tout de suite à l'essentiel, s'efforçant de décrire successivement son naturel et ses habitudes, afin de mieux faire comprendre sa conduite et ses ouvrages en fonction du monde idéal où il se sentait vivre, mettant ainsi à exécution le plan annoncé lors de sa dernière lecture publique des "Confessions". On apprend qu'il est d'un «*naturel paresseux*» ; qu'il rêve, appelant le concours des objets sensibles et peuplant en retour la nature d'*«êtres selon son coeur»* ; que, voulant se délasser de la rêverie, il se livre passivement au «*relâche*», s'ouvrant sans la moindre activité au plus indifférent des spectacles : «*un bateau qui passe, un moulin qui tourne, un bouvier qui laboure, des joueurs de boules ou de battoir, la rivière qui court, l'oiseau qui vole*». Quant à son âme elle-même, elle est déduite en quelque sorte a priori : «*Écartons un moment tous les faits*» ; supposons un tempérament fait d'une extrême sensibilité et d'une vive imagination ; chez un homme de ce genre, la réflexion a peu de part, la dissimulation est impossible ; il montre immédiatement ce qu'il éprouve au moment où il l'éprouve ; il n'y a chez lui nul autre signe que ceux de l'expression la plus vive et la plus immédiate. Cet homme encore abstrait est-il «Jean-Jacques»? Oui, «*tel est bien l'homme qui je viens d'étudier*», et dont les œuvres assureront la pérennité. S'il a été vu et entendu, c'est par le seul «Rousseau», tandis que «*le Français*» se déclare satisfait sans même l'avoir rencontré.

Le lecteur, placé d'emblée dans une posture distanciée à l'égard de «Jean-Jacques», fait donc face à un dédoublement confondant mais subtil et, de ce fait, intéressant, Rousseau inaugurant d'ailleurs un thème qui allait avoir beaucoup de vogue. Ce dédoublement est tout à fait révélateur de sa personnalité. Il pensa qu'il ne pouvait rendre compte de lui-même, objectiver sa connaissance de lui-même, et démontrer qu'il était victime d'une monstrueuse injustice que par ce moyen.

Un quatrième personnage est le Jean-Jacques Rousseau réel, qui, avec *«Rousseau, juge de Jean-Jacques»*, s'était lancé dans une entreprise d'élucidation de sa personnalité qui se voulait rationnelle («*Il fallait raisonnablement que je dise de quel œil, si j'étais un autre, je verrais un homme tel que je suis.*»). S'il n'est jamais donné en chair et en os, s'il n'a jamais la parole, il est progressivement repéré à travers ses personnages, le texte présentant donc un éclatement du «moi» en trois instances : «Rousseau», «Jean-Jacques», l'auteur.

Celui-ci pose nettement qu'il s'agit là d'une fiction, et rappelle régulièrement, tout au long du texte, une distanciation qu'il maintient en faisant irruption dans des fragments de discours rapportés par «Rousseau» ou par «*le Français*» et, surtout, dans des notes.

En effet, il se sert de tout un appareil de notes en bas de page, où il s'adresse au lecteur virtuel en commentant pour lui ce qui se dit sur la scène entre les deux acteurs. Or ce commentaire est lui-

même un dispositif complexe : non seulement distanciation mais aussi confirmation, la note en bas de page accrédite les propos tenus sur la scène par l'un ou l'autre des personnages.

En voici des exemples :

- Alors que, au début du "Premier dialogue", «le Français» parle des moyens qu'on s'est donnés pour assurer la «diffamation universelle» de «Jean-Jacques», la note vient apporter un commentaire d'où il ressort que l'auteur a choisi, pour des raisons de vraisemblance, de ne pas développer sur la scène certains aspects de cette diffamation : parler de ce qui s'imprime sur lui à l'étranger ou de ce qui se dit de lui au théâtre lui a semblé impossible, parce que, dit-il, «cela passe toute croyance» : autrement dit, le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable, et il est à ce titre rejeté.

- Vers la fin du "Premier dialogue", alors que «le Français» a décidé d'entreprendre une enquête auprès de «Jean-Jacques», «Rousseau» se pose des questions sur son objectivité, tandis que «le Français» affirme en particulier qu'il va rejeter toute autorité extérieure pour s'en tenir à ses propres observations, une autre note souligne nettement la dimension de fiction qui est construite pour la démonstration ; elle intervient ici pour introduire une distinction entre ce que «Rousseau» dit de l'erreur généralisée dans laquelle le public se trouve, et ce que l'auteur en pense pour son propre compte : «Pour excuser le public autant qu'il se peut je suppose partout son erreur presque invincible ; mais moi qui sais dans ma conscience qu'aucun crime jamais n'approcha de mon cœur, je suis sûr que tout homme vraiment attentif, vraiment juste découvrirait l'imposture à travers tout l'art du complot, parce qu'enfin je ne crois pas possible que jamais le mensonge usurpe et s'approprie tous les caractères de la vérité.»

- Dans le "Troisième dialogue", on lit : «Voyez par exemple la philosophie de la nature qu'on a brûlée au Châtelet. Livre exécrable et couteau à deux tranchants, fait avec un art infernal par des mains habiles tout exprès pour me l'attribuer, pour agir en conséquence, et propager à mes dépens leur propre doctrine sous le masque de la mienne. Je n'ai point vu ce livre et, j'espère, ne le verrai jamais : mais j'ai lu tout cela dans le réquisitoire trop clairement pour pouvoir m'y tromper, et je suis certain qu'il ne peut y avoir aucune vraie ressemblance entre ce livre et les miens, parce qu'il n'y en a aucune entre les âmes qui les ont dictés. J'ai de vifs pressentiments que de ce livre sortiront un jour les premiers traits de lumière qui montreront toute la trame au public.»

Comme le Jean-Jacques Rousseau réel considérait que sa physionomie véritable avait été altérée dans le portrait perfide qu'avait peint de lui, en 1766, Allan Ramsay, à la demande de Hume ; comme il pensait aussi que sa personnalité véritable avait été travestie dans les propos mensongers de ses ennemis ; comme il voulait être le seul à rétablir ses traits authentiques ; ici, l'explication souveraine et même l'apologie ne tardent pas à se substituer à l'hésitation et au doute dans un système où les objections du «Français» servent surtout à faire valoir les arguments de «Rousseau» au point que, dans ses longues tirades, on remplacerait sans dommage le «il» par un «je». En fait, les dialogues de "Rousseau, juge de Jean-Jacques" ne posent pas de questions mais apportent des réponses, sont la mise au jour d'une vérité que la malveillance a défigurée. D'ailleurs, le dialogue ne pouvait être, pour Rousseau, qu'une stratégie d'exposition, non un authentique questionnement. En conséquence, "Rousseau, juge de Jean-Jacques", pas plus que "Les confessions", ne pose réellement la question : «Qui suis-je?»

De plus, le moment où «Rousseau», ayant rejoint «Jean-Jacques», le Jean-Jacques Rousseau réel sera reconnu pour ce qu'il est par «le Français», et où il aura fait disparaître le faux auteur des crimes, ne pourra toutefois être atteint que dans un au-delà du texte, lorsque, la mort ayant apaisé les haines, le temps pourra reprendre son cours originel.

* * *

L'intérêt philosophique

Qu'apporte d'utile, à chacun de nous, une œuvre qui n'aurait pas seulement un caractère autobiographique, qui fut d'ailleurs classée en philosophie par un des premiers éditeurs de Rousseau, Louis-Sébastien Mercier, une œuvre qui est d'ailleurs un des seuls endroits où il déclara que l'ensemble de ses œuvres suit un système de pensée, qu'elle a une cohérence philosophique, question qui continue de faire l'objet de débats?

Si le plaidoyer de Rousseau était frénétique, virulent, agressif ; si sa défense se fit parfois éloge outré, elle comporte pourtant des passages clairs où il exprima des idées générales.

On peut considérer que, constatant que le langage même est miné comme véhicule de vérité ou moyen de communication, s'interrogeant sur la possibilité même de la communication avec autrui, il fit une tentative sans précédent d'analyse des processus de (dé)formation de l'opinion publique qui, selon lui, serait semblable à «*la volonté générale*» de ‘*Du contrat social*’, qui est toujours droite, qui ne saurait se tromper. Mais, si, comme «*la volonté générale*», l'opinion publique ne peut errer, on peut vouloir la manipuler, l'égarer, la dévier, la détourner pour servir des intérêts particuliers, assouvir des rancunes personnelles. C'est ce à quoi s'emploient «*la ligue*», les «*philosophes*» qui étaient acharnés à perdre Rousseau (il cite Diderot, d'Alembert, d'Holbach, même Hume qu'il qualifie de «*bienfaiteur à toute outrance*»). Comme la voix de la conscience ne saurait être étouffée une fois pour toutes, s'il n'y a rien à espérer des meneurs de jeu, qui ne sont que «*conscience éteinte*», un sursaut peut se produire dans le public longtemps abusé. Il y suffirait d'une seule faille dans le système : «*Il y a dans la disposition publique un prestige entretenu par les chefs de la ligue. S'ils se relâchaient un moment de leur vigilance, les idées dévoyées par leurs artifices ne tarderaient pas à reprendre leur cours naturel.*»

Rousseau ne manqua pas de poursuivre ici son œuvre de moraliste :

- Il précisa sa conception de la sensibilité.

- Il célébra l'imagination : «*Réfléchissez bien sur l'empire de l'imagination et sur ses influences, vous trouverez qu'elle est en nous la principale source non seulement des vices et des vertus, mais des biens et des maux de la vie, et que c'est elle par son usage qui rend les hommes bons ou méchants, heureux ou malheureux ici bas.*»

- Il entama ici cette méditation sur le don qu'il allait poursuivre etachever dans la ‘‘Sixième promenade’’ des ‘‘Rêveries du promeneur solitaire’’. Il constata que, dans la bienfaisance, le consentement du destinataire n'est pas requis; de ce fait : «*Tout don fait par force n'est pas un don, c'est un vol ; il n'y a point de plus maligne tyrannie que de forcer un homme de nous être obligé malgré lui.*» ; il comprit que des mots comme «*bienfait*», «*bienfaisance*», «*bienfaiteurs*» sont ainsi détournés de leur sens ; que la relation de bienfaisance est ainsi corrompue, que le bienfaiteur apparaît comme un ennemi secret, que le bienfait est malvenu, que la bienveillance discrédite celui qui la reçoit. «*Le Français*» s'est rendu compte des «*vrais motifs*» des «*Messieurs*» car il avait constaté que «*ce que sur leur parole [il avait] pris pour bienfaisance et générosité ne fut que l'ouvrage d'une animosité cruelle, masquée avec art par un extérieur de bonté.*» L'intention des présumés bienfaiteurs de Rousseau était de démontrer aux yeux du public l'ingratitude de celui-ci, de le traiter même de «*monstre d'ingratitude*», comme l'avaient fait Mme d'Épinay et Hume. Corrélativement, le plus grand mal perpétré contre «*Jean-Jacques*» par ses ennemis est «*de lui avoir ôté la douceur d'être utile aux hommes et secourable aux malheureux*», «*le Français*» rapportant : «*L'un de nos Messieurs m'a même assuré avoir eu le sensible plaisir de voir des mendians lui rejeter au nez son aumône.*».

- Il critiqua l'amour-propre.

- Il fit la promotion de la vertu.

- Il défendit les droits de l'innocence.

- Il établit qu'une société légitime ne saurait s'édifier que sur la justice, alors que le cas de «*Jean-Jacques*» est l'exemple du traitement injuste subi par un homme parfaitement juste. Pour Rousseau, qu'un seul individu réclame en vain cette justice, et c'est la société tout entière qui se voit remise en

cause. Ici, par un surprenant et significatif renversement, comme dans la "Lettre à Christophe de Beaumont", l'accusé accuse, le condamné en appelle contre ses juges du délit d'injustice, retourne contre eux la démarche d'une procédure illicite, et se place sur le terrain proprement juridique. Pour Rousseau encore, fût-il cent fois coupable, nul ne peut être condamné sans être entendu.

- Il répeta «son grand principe que la nature a fait l'homme heureux et bon, mais que la société le déprave et le rend misérable».

- Il définit une fois de plus «l'homme de la nature» : «L'homme de la nature éclaire par la raison à des appétits plus délicats mais non moins simples que dans sa première grossièreté. Les fantaisies d'autorité, de célébrité, de prééminence ne sont rien pour lui ; il ne veut être connu que pour être aimé, il ne veut être loué que de ce qui est vraiment louable et qu'il possède en effet. L'esprit, les talents ne sont pour lui que des ornements du mérite et ne le constituent pas. Ils sont des développements nécessaires dans le progrès des choses et qui ont leurs avantages pour les agréments de la vie, mais subordonnés aux facultés plus précieuses qui rendent l'homme vraiment sociable et bon, et qui lui font priser l'ordre, la justice, la droiture et l'innocence au-dessus de tous les autres biens. L'homme de la nature apprend à porter en toute chose le joug de la nécessité et à s'y soumettre, à ne murmurer jamais contre la providence qui commença par le combler de dons précieux, qui promet à son cœur des biens plus précieux encore, mais qui pour réparer les injustices de la fortune et des hommes choisit son heure et non pas la nôtre, et dont les vues sont trop au-dessus de nous pour qu'elle nous doive compte de ses moyens. L'homme de la nature est assujetti par elle et pour sa propre conservation à des transports irascibles et momentanés, à la colère, à l'emportement, à l'indignation ; jamais à des sentiments haineux et durables, nuisibles à celui qui en est la proie et à celui qui en est l'objet, et qui ne mènent qu'au mal et à la destruction sans servir au bien ni à la conservation de personne ; enfin l'homme de la nature, sans épuiser ses débiles forces à se construire ici-bas des tabernacles, des machines énormes de bonheur ou de plaisir, jouit de lui-même et de son existence, sans grand souci de ce qu'en pensent les hommes, et sans grand soin de l'avenir.»

Il affirma la nécessité pour l'individu de rassembler son être pour en reconstituer l'unité, le dédoublement n'étant qu'une hypothèse provisoire.

Il se fit le promoteur pas tant de la vérité que de l'authenticité.

Il reprit son idée fondamentale : «La nature a fait l'homme heureux et bon, mais la société le déprave et le rend misérable.» ("Troisième dialogue").

Dénonçant l'absurdité du monde réel, il lui opposa un «monde idéal semblable au nôtre et néanmoins tout différent», un paradis terrestre, qu'il décrivit au début du "Premier dialogue" avec une pénétration jamais atteinte ailleurs. Dans ce monde, tout est un peu plus marqué que chez nous, et comme mieux offert aux sens : «Les formes sont plus élégantes, les couleurs plus vives, les odeurs plus suaves, tous les objets plus intéressants.» Rien n'a besoin d'être épié, réfléchi, interprété : tout s'impose avec une force douce et vive à la fois. Les âmes sont mues d'un mouvement direct, rapide, qu'aucun obstacle ne peut dévier, et qui s'éteint aussitôt que l'intérêt disparaît. C'est un monde sans mystère, sans voile, donc sans hypothèse, sans mystère ni intrigue. La réflexion n'a pas à combler les vides d'un regard brouillé ou myope. Les images des choses se réfléchissent d'elles-mêmes dans des regards clairs où elles dessinent directement la simplicité originelle de leurs lignes. Ce monde imaginaire séparait de plus en plus Rousseau de ses contemporains.

La fin du "Troisième dialogue" peut se lire comme la mise en scène d'un débat qui se faisait dans sa pensée politique à l'époque, entre deux conceptions de l'Histoire, l'une, pessimiste, qui est déduite de son observation désenchantée du fonctionnement réel de la sphère publique, l'autre qui fait confiance à la Providence.

* * *

Destinée de l'œuvre

Quand Rousseau acheva la rédaction de "Rousseau juge de Jean-Jacques", en novembre ou décembre 1775, il craignit que ce texte soit ignoré et demeure dans un définitif abandon, mais exprima tout de même ce souhait : «*Si j'osais faire quelque prière à ceux entre les mains de qui tombera cet écrit, ce serait de bien vouloir le lire tout entier.*»

En 1776, dans "Histoire du précédent écrit", il raconta, que, ne pouvant pas le publier parce que ses persécuteurs l'en auraient empêché, il résolut de déposer, de façon extraordinaire et solennelle, la «*mise au net*», le manuscrit, sur le maître-autel de la cathédrale Notre-Dame, dans une enveloppe portant une longue suscription : «*Dépôt remis à la Providence*» car il pensait que seul un tout-puissant médiateur pourrait le faire entendre comme une parole vivante. Mais il envisagea aussi qu'«*il pouvait arriver que le bruit de cette action fît parvenir mon manuscrit jusque sous les yeux du roi*». Selon une cohérence rigoureuse, ces soins étaient symétriques à ceux qu'il avait apportés à protéger le manuscrit des "Confessions". Ce geste est demeuré illustre.

Mais le jour où il y alla, le 24 février 1776, il trouva, fermant le choeur, une grille qu'il n'y avait jamais vue, et qui était rigoureusement cadenassée, le lieu merveilleux où l'écriture pourrait se faire entendre étant donc interdit. Il éprouva alors le vertige de sentir que Dieu aussi était ligué contre lui. Il marcha à travers Paris jusqu'au soir pour essayer de se calmer, sans y réussir. Il arriva rue Plâtrière «*rendu de fatigue et presque hébété de douleur*».

Puis il vit dans sa mésaventure un «*bienfait du ciel*», crut comprendre que la Providence lui indiquait qu'il devait «*multiplier incessamment les copies pour les déposer ainsi ça et là dans les mains des gens qui [l'] approchent.*» Mais il se rendit compte que ce «*serait excéder inutilement [ses] forces*», et décida : «*J'offrirai la lecture à ceux de ma connaissance que je croirai les moins injustes, les moins prévenus, ou qui quoique liés avec mes persécuteurs me paraîtront avoir néanmoins encore du ressort dans l'âme et pouvoir être quelque chose par eux-mêmes. [...] Si parmi ceux qui m'auront lu il se trouvait un seul cœur d'homme ou seulement un esprit vraiment sensé, mes persécuteurs auraient perdu leur peine et bientôt la vérité percerait aux yeux du public.*»

Mais il chercha plutôt un destinataire compréhensif et un homme de bien auquel confier son dépôt. Il porta donc le manuscrit à un ami de longue date, l'abbé de Condillac, qui était devenu académicien. Or celui-ci, avant tout logicien et grammairien, se limita à quelques observations sur la composition de l'ouvrage ! Rousseau lui donna pourtant la charge de transmettre aux générations futures le message que son siècle ne pouvait entendre, tout en lui faisant l'expresse demande qu'il «*ne fut point imprimé ni connu avant la fin du siècle présent*».

De ce fait, l'enveloppe ne fut ouverte qu'à la fin de l'année 1800, par Mme de Sainte-Foy, nièce de Condillac, en présence de quelques notables, dont l'administrateur de l'hôpital de Beaugency, le docteur Jacques-Nicolas Pellieux, et du maire de Beaugency qui écrivit une lettre à ce propos au préfet du Loiret, le 31 décembre 1800. Ensuite, le manuscrit, appelé «la copie Condillac» demeura, jusqu'en 1871, entre les mains de Jacques-Nicolas Pellieux. À sa mort, en 1780, il fut remis par sa nièce à l'hospice de Beaugency, où il fut conservé jusqu'en 1879, avant d'être jalousement préservé par deux grands collectionneurs, son accès étant ainsi resté impossible jusqu'en 1996 où il entra dans les collections de la Bibliothèque nationale de France.

Cependant "Rousseau, juge de Jean-Jacques" fut connu auparavant car Rousseau avait, le 6 avril 1776, remis une copie du "Premier dialogue" à Brooke Boothby (dont il indiqua : «*c'était un jeune Anglais que j'avais eu pour voisin à Wooton*»), et ce texte fut publié, à Londres, en 1780.

En mai 1778, une autre copie de "Rousseau, juge de Jean-Jacques" et une copie des "Confessions" avaient été remises par Rousseau à son ami, Paul-Claude Moulou, avec l'exigence qu'ils ne soient publiés qu'au siècle suivant. Cependant, la publication, en 1780, du texte confié à Brooke Boothby obligea Moulou à publier "Rousseau, juge de Jean-Jacques" en 1782, à Genève.

Grâce à trois copies autographes postérieures, le texte fut publié dans son intégralité en 1801.

Dans ces deux dernières copies, on constate l'ajout de :

-un épisode rapportant le rituel populaire désuet du «*Suisse de la rue aux Ours*», un «*homme de paille*» qu'on brûlait, et qui avait servi à ridiculiser Rousseau car «*ces Messieurs*» lui avaient donné

«sa figure et son vêtement», et l'avaient mis «en station directement sous les fenêtres de Jean-Jacques» ;

-quelques lignes (d'ailleurs importantes) sur l'empire de l'imagination.

Mais, si on constate de nombreuses variantes stylistiques dans les quatre manuscrits, leurs argumentaires sont strictement les mêmes. Les copies de Genève et de Paris ajoutent seulement cette postface qu'est *“Histoire du précédent écrit”* (1776).

entre les quatre manuscrits, la tendance de fond étant que, prises dans leur ensemble, les variantes des trois copies postérieures à «la copie Condillac» les distinguent stylistiquement de celle-ci, qui est la plus proche de l'original (puisque la première de toutes selon *“Histoire du précédent écrit”*), quoique déjà fort proprement raturée, biffée, corrigée, augmentée.

Il existait encore un quatrième manuscrit, soit copie, soit original, qui avait été confié par Rousseau au comte d'Angiviller, qu'il avait fréquenté lors de ses dernières années parisiennes. L'existence de ce manuscrit fut attestée par trois témoins contemporains : son ami genevois Deleyre, Thérèse Levasseur et le marquis de Girardin. Mais le comte d'Angiviller jugea qu'il n'était pas destiné à l'impression, ce qui pourrait signifier qu'il s'agissait du brouillon original. Or il demeure introuvable, la précipitation avec laquelle l'aristocrate dut quitter la France pendant la Révolution pouvant laisser supposer qu'il ne l'emporta pas avec lui, et que, par la suite, sa femme n'ayant pas laissé de testament, il s'est égaré dans le désordre de sa succession. Il est donc impossible d'identifier ce manuscrit à une copie conservée à la bibliothèque de l'Assemblée nationale, sans doute réalisée en 1776, dont on ne sait quand ni comment elle y est entrée, et qui n'a jamais été éditée.

Dans cette quête éperdue de justification que constituent les trois œuvres dites autobiographiques de Rousseau, *“Rousseau, juge de Jean-Jacques”*, texte qui se situait à l'extrême de ce qui pouvait passer pour de la littérature au XVIII^e siècle, est un document plus riche, plus original, en tous cas plus curieux encore que *“Les confessions”*.

Il fut donc tout à fait surprenant aux yeux tant des défenseurs de Rousseau que de ses adversaires. Ceux-ci, décelant une rupture avec l'ensemble de l'œuvre antérieure, posèrent sur les dialogues un diagnostic de délire interprétatif, y virent une preuve certaine d'une aberrante paranoïa, sinon d'une folie étalée avec une logique implacable.

Dans ses *“Mémoires secrets”*, Louis Petit de Bachaumont constata l'expression d'«une imagination noire, exaltée jusqu'au délire, et en même temps une dialectique de la tête la mieux organisée et la plus froide».

Dans sa *“Correspondance littéraire”*, Jakob Heinrich Meister s'étonna de trouver, dans cette œuvre, «tout le désordre d'une sensibilité profondément affectée, un ridicule inconcevable avec la folie la plus sérieuse et la plus digne de pitié» ; et il médita sur ce que Hugo allait appeler «l'effrayant voisinage» de la folie et du génie : «On ne peut douter qu'en écrivant ceci Rousseau ne fut parfaitement fou ; et il ne paraît pas moins certain qu'il n'y a que Rousseau dans le monde qui ait pu l'écrire. Quelles inexplicables disparatés ! À quoi tient donc le système de nos idées? Comment, au même instant, la sagesse et la folie, le talent et l'imbécillité peuvent-ils occuper ainsi le même cerveau? Il est donc vrai qu'un ressort de cette merveilleuse machine peut se déranger entièrement, sans que le mouvement des autres en paraisse altéré.»

Dans sa *“Correspondance littéraire”*, La Harpe vit, dans *“Rousseau, juge de Jean-Jacques”*, «la production la plus honteuse pour l'esprit humain, [...] l'ouvrage d'un délire complet. [...] À travers cette inconcevable démence, on voit percer un orgueil hors de toute mesure et de toute comparaison, qui est fait pour diminuer la pitié que peut inspirer une pareille folie. [...] Enfin l'on y voit une tête malade qui se remplit de fantômes pour les combattre ; mais cette maladie est un amour-propre aussi monstrueux que déplorable, dont il n'y eut peut-être jamais d'exemple. Et cet homme est pourtant l'auteur d'”*Émile*” et d'”*Héloïse*” !»

L'ébahissement que provoquait *“Rousseau, juge de Jean-Jacques”* se confirma quand on put lire les derniers *“Livres”* des *“Confessions”* : les dialogues en étaient une extension extravagante. Et ces jugements sommaires se répétèrent pendant plus d'un siècle. Lorsqu'on citait l'œuvre, elle était

expédiée en quelques mots, étant considérée moins comme une œuvre littéraire que comme un document médical attestant l'aliénation.

En 1907, Jules Lemaître vit en l'auteur «un pauvre animal poursuivi et traqué par une meute qu'il porte dans son imagination, c'est-à-dire par lui-même». Mais il fut cependant frappé par une certaine grandeur funeste de ces interminables «visions de monomane» où s'effondre un esprit : «C'est plein de redites et de rabâchages sinistres ; mais cela est souvent magnifique et tragique, et jamais Rousseau n'a été plus grand écrivain que dans certains passages de ces sombres divagations». C'était bien vu, mais pourquoi fallut-il qu'il ajoute : «Dans *'les Dialogues'*, c'est la folie définitive»?

En 1912, Bernard Bouvier découvrit, dans *"Rousseau, juge de Jean-Jacques"*, les symptômes de cette «démence partielle et intermittente que les aliénistes appellent le délire d'interprétation».

En 1921, Ernest Seillière prit la relève, pour définir l'auteur comme «un névropathe de génie, tombé avec les années dans la manie bien caractérisée».

En 1925, Daniel Mornet, reléguant l'ouvrage parmi les produits du «délire de la persécution», l'exclut purement et simplement du champ littéraire : «Il intéresse surtout le médecin ou le psychologue qui voudraient suivre dans le détail les troubles de la vie mentale de l'auteur».

Rares sont les commentateurs qui, jusqu'à nos jours, se montrèrent plus attentifs et plus perspicaces. Même Jean Guéhenno, peu suspect pourtant d'hostilité, corrigea mal un adjectif par un autre en assurant : «Ce livre dément a parfois une sorte de grandeur shakespearienne». Jean Fabre s'inquiéta toujours de «l'agitation démentielle des *"Dialogues"*», et s'avoua surpris par cette «introspection délirante, mais chef-d'œuvre de l'éloquence française, [où] une logique souveraine et ruineuse tourne la divagation en démonstration». Alexis Philonenko se détournait de *"Rousseau, juge de Jean-Jacques"* : «Ce livre n'a pas servi la mémoire de Jean-Jacques, ni en la philosophie où il n'avait plus rien à dire, ni dans le respect qu'on doit à sa personne. On pourrait même souhaiter [qu'il] n'ait jamais vu le jour».

Ces commentateurs furent victimes d'une erreur de perspective qui leur faisait ignorer chez Rousseau la continuité d'un caractère et d'un état d'esprit, où un constant sentiment de culpabilité était accompagné d'un constant besoin de justification.

Par une approche réductrice, *"Rousseau, juge de Jean-Jacques"* est souvent considéré, aujourd'hui encore, comme un texte délivrant sinon illisible. Son seul intérêt résiderait dans l'étude d'une déviation monstrueuse.

Ce fut seulement en la seconde moitié du XXe siècle, que l'œuvre trouva d'ardents exégètes :

-Jean Starobinski, dans *"Jean-Jacques Rousseau, la transparence et l'obstacle"*, détermina fort justement que «l'autobiographie chez Rousseau ne porte pas tant sur la connaissance de soi mais sur la reconnaissance de Jean-Jacques par les autres» ; que «le domaine propre de la vie intérieure ne se délimite que par l'échec de toute relation satisfaisante avec la réalité externe. Rousseau désire la communication et la transparence des cœurs ; mais il est frustré dans son attente et, choisissant la voie contraire, il accepte – et suscite – l'obstacle, qui lui permet de se replier dans la résignation passive et dans la certitude de son innocence.»

-Michel Foucault, dans sa préface à *"Rousseau, juge de Jean-Jacques"* (1962), observa que «*"les Dialogues"* sont des anti-*Confessions*», qu'ils sont comme nés de leur monologue qui avait été arrêté, d'un reflux du langage qui éclate d'avoir rencontré un obscur barrage.

André Durand

Faites-moi part de vos impressions, de vos questions, de vos suggestions !

[Contactez-moi](#)

Peut-être voudrez-vous accéder à l'ensemble du site :

www.comptoirlitteraire.com